LETTRE DE M. LAFAYETTE, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Lue à la Séance du 18 Juin 1792 ;

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Au camp retranché de Maubeuge, le 16 juin 1792, l'an quatrième de la liberté.

MESSIEURS,

« Au moment trop différé peut-être, où j'allois appeler votre attention sur de grands intérêts publics, et désigner parmi nos dangers la conduite d'un ministère que ma correspondance accusoit depuis longtemps, j'apprends que, démasqué par ses divisions, il a succombé sous ses propres intrigues ; car sans doute ce n'est pas en sacrifiant trois collègues, asservis par leur insignifiance à son pouvoir, que le moins excusable, le plus noté de ces ministres, aura cimenté, dans le conseil du roi, son équivoque et scandaleuse existence.

» Ce n'est pas assez néanmoins que cette branche du gouvernement soit délivrée d'une funeste influence. La chose publique est en péril ; le sort de la France repose principalement sur ses représentans. La nation attend d'eux son salut ; mais en se donnant une constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils peuvent la sauver.

» Persuadé MM., qu'ainsi que les droits de l'homme sont la loi de toute assemblée constituante, une constitution devient la loi des législateurs qu'elle a établis, c'est à vous-mêmes que je dois dénoncer les efforts trop puissans que l'on fait pour vous écarter de cette règle que vous avez promis de suivre.

» Rien ne m'empêchera d'exercer ce droit d'un homme libre, de remplir ce devoir d'un citoyen ; ni les égaremens momentanés de l'opinion, car que sont des opinions qui s'écartent des principes ? ni mon respect pour les représentans du peuple, car je respecte encore plus le peuple dont la constitution est la volonté suprême ; ni la bienveillance que vous m'avez constamment témoignée, car je veux la conserver comme je l'ai obtenue, par un inflexible amour de la liberté.

» Vos circonstances sont difficiles. La France est menacée au-dehors et agitée au-dedans. Tandis que des cours étrangères annoncent l'intolérable projet d'attenter à notre souveraineté

nationale, et se déclarent les ennemis de la France, des ennemis intérieurs, ivres de fanatisme ou d'orgueil, entretiennent un chimérique espoir, et nous fatiguent encore de leur insolente malveillance.

» Vous devez, messieurs, les réprimer; et vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes.

» Vous le voulez, sans doute: mais portez vos regards sur ce qui se passe dans votre sein et autour de vous.

» Pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et, pour eviter les dénominations vagues, que la faction jacobite a causé tous les désordres? c'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme un empire à part dans sa métropole et dans ses affiliations, aveuglément dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple françois, dont elle usurpe les pouvoirs, en subjugant ses représentans et ses mandataires.

» C'est là que dans des séances publiques l'amour des lois se nomme aristocratie, et leur infraction patriotisme; là les assassins de Desilles trouvent des triomphes; les crimes de Jourdan trouvent des panégyristes; là, le récit de l'assassinat qui a souillé la ville de Metz, vient encore d'exciter d'infernales acclamations. Croira-t-on échapper à ces reproches, en se targuant d'un manifeste autrichien, où ces sectaires sont nommés? Sont-ils devenus sacrés, parce que Léopold a prononcé leurs noms? Et parce que nous devons combattre les étrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispensés de délivrer notre patrie d'une tyrannie domestique? Qu'importent à ce devoir et les projets des étrangers, et leur connivence avec des contre-révolutionnaires, et leur influence sur des amis tièdes de la liberté? C'est moi qui vous dénonce cette secte; moi, qui, sans parler de ma vie passée, puis répondre à ceux qui feindroient de me suspecter: Approchez, dans ce moment de crise où le caractère de chacun va être connu; et voyons qui de nous, plus inflexible dans ses principes, plus opiniâtre dans sa résistance, bravera mieux ces obstacles et ces dangers que des traîtres dissimulent à leur patrie, et que les vrais citoyens savent calculer et affronter pour elle.

» Et comment tarderois-je plus long-temps à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affoiblit les autorités constituées, substitue l'esprit d'un parti à la volonté du peuple; lorsque l'audace des agitateurs impose silence aux citoyens paisibles, écarte les hommes utiles; et lorsque le dévouement sectaire tient lieu des vertus privées et publiques, qui, dans un pays libre, doivent être l'austère et unique moyen de parvenir aux premières fonctions du gouvernement.

» C'est après avoir opposé à tous les obstacles, à tous les piéges le courageux et persévérant patriotisme d'une armée sacrifiée, peut-être, à des combinaisons contre son chef, que je puis aujourd'hui opposer à cette faction la correspondance d'un ministère, digne produit de son club; cette correspondance dont

tous les calculs sont faux, les promesses vaines, les renseignemens trompeurs ou frivoles, les conseils perfides ou contradictoires, où, après m'avoir pressé de m'avancer sans précautions, d'attaquer sans moyens, on commençoit à me dire que la résistance alloit devenir impossible, lorsque mon indignation a repoussé cette lâche assertion.

» Quelle remarquable conformité de langage, messieurs, entre les factieux que l'aristocratie avoue, et ceux qui usurpent le nom de patriotes ! Tous veulent renverser nos loix, se réjouissent des désordres, s'élèvent contre les autorités que le peuple a conférées, détestent la garde nationale, prêchent à l'armée l'indiscipline, sèment tantôt la défiance et tantôt le découragement.

» Quant à moi, messieurs, qui épousai la cause américaine au moment même où ses ambassadeurs me déclarèrent qu'elle étoit perdue ; qui dès-lors me vouai à une persévérante défense de la liberté et de la souveraineté des peuples ; qui dès le 11 juillet 1789, en présentant à ma patrie une déclaration des droits, osai lui dire : pour qu'une nation soit libre, il suffit qu'elle veuille l'être ; je viens aujourd'hui, plein de confiance dans la justice de notre cause, de mépris pour les lâches qui la désertent, et d'indignation contre le traîtres qui voudroient la souiller ; je viens déclarer que la nation françoise, si elle n'est pas la plus vile de l'Univers, peut et doit résister à la conjuration des rois qu'on a coalisés contre elle. Ce n'est pas sans doute au milieu de ma brave armée que les sentimens timides sont permis : patriotisme, énergie, discipline, patience, confiance mutuelle, toutes les vertus civiques et militaires, je les trouve ici.

» Ici, les principes de liberté et d'égalité sont chéris, les loix respectées, la propriété sacrée ; ici l'on ne connoît ni les calomnies, ni les factions ; et lorsque je songe que la France a plusieurs millions d'hommes qui peuvent devenir de pareils soldats, je me demande : à quel degré d'avilissement seroit donc réduit un peuple immense plus fort encore par ses ressources naturelles, que par les défenses de l'art, opposant à une confédération monstrueuse l'avantage de combinaisons uniques, pour que la lâche idée de sacrifier sa souveraineté, de transiger sur sa liberté, et de mettre en négociation la déclaration des droits, ait pu paroître une des possibilités de l'avenir qui s'avance avec rapidité sur nous ! Mais pour que nous, soldats de la liberté, combattions avec efficacité ou mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des défenseurs de la patrie soit promptement proportionné à celui de ses adversaires, que les approvisionnemens de tout genre se multiplient et facilitent nos mouvemens ; que le bien-être des troupes, leurs fournitures, leur paiement, les soins relatifs à leur santé, ne soient plus soumis à de fatales lenteurs ou à de prétendues épargnes qui tournent en sens inverse de leur but.

» Il faut sur-tout que les citoyens ralliés autour de la constitution soient assurés que les droits qu'elle garantit seront respectés avec une fidélité religieuse, qui fera le désespoir de ses ennemis cachés ou publics. Ne repoussez pas ce vœu : c'est celui des amis sincères de votre autorité légitime. Assurés qu'aucune conséquence injuste ne peut découler d'un principe pur ; qu'aucune mesure tyrannique ne peut servir une cause qui doit sa force et sa gloire aux bases sacrées de la liberté et de l'égalité, faites que la justice criminelle reprenne sa marche constitutionnelle, que l'égalité civile, que la liberté religieuse jouissent de l'entière application des vrais principes.

» Que le pouvoir royal soit intact ; car il est garanti par la constitution ; qu'il soit indépendant ; car cette indépendance est un des ressorts de notre liberté ; que le roi soit révéré, car il est investi de la majesté nationale ; qu'il puisse choisir un ministère qui ne porte les chaînes d'aucune faction ; et que s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous le glaive de la loi.

» Enfin que le règne des clubs, anéanti par vous, fasse place au règne de la loi ; leurs usurpations à l'exercice fermé et indépendant des autorités constituées ; leurs maximes désorganisatrices aux vrais principes de la liberté ; leurs fureurs délirantes au courage calme et constant d'une nation qui connoît ses droits et les défend ; enfin, leurs combinaisons sectaires aux véritables intérêts de la patrie qui, dans ce moment de danger, doit réunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance, et d'une infame spéculation.

» Telles sont, MM, les représentations et les pétitions que soumet à l'assemblée nationale, comme il les a soumises au roi, un citoyen à qui on ne disputera pas de bonne foi l'amour de la liberté ; que les diversses factions hairoient moins, s'il ne s'étoit élevé au-dessus d'elles par son désintéressement, auquel le silence eût mieux convenu, si, comme tant d'autres, il eût été indifférent à la gloire de l'assemblée nationale, à la confiance dont il importe qu'elle soit environnée, et qui lui-même, enfin, ne pouvoit mieux lui temoigner la sienne, qu'en lui montrant la vérité sans déguisement.

» Messieurs, j'ai obéi à ma conscience, à mes sermens ; je le devois à la patrie, à vous, au roi, et sur tout à moi même, à qui les chances de la guerre ne permettent pas d'ajourner les observations que je crois utiles, et qui aime à penser que l'assemblée nationale y trouvera un nouvel hommage de mon dévouement à son autorité constitutionnelle, de ma reconnoissance personnelle et de mon respect pour elle.

» *Signé*, LA FAYETT ».

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

